

Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 4 mars 2013 et a débattu des sujets suivants :

- **La réforme des rythmes scolaires** : Une délégation du Conseil Municipal de Montagne était présente pour étudier la réforme des rythmes scolaires sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal. Les Maires ont présenté les conclusions des rencontres avec les enseignants et avec les représentants des parents. Une enquête auprès de toutes les familles est venue compléter les échanges.

La modification du rythme scolaire sur la commune entraîne principalement des problématiques matérielles. En effet, cette réforme nécessite une augmentation d'environ 600 heures de présence du personnel communal pour assurer le temps éducatif avec les enfants. Il serait aussi possible de faire appel à des intervenants extérieurs. Ce temps libre éducatif pourra être positionné soit en début d'après-midi ou soit en fin d'après-midi. Des locaux supplémentaires seront nécessaires pour accueillir tous les élèves des différentes classes. Pour prendre en compte ces dépenses supplémentaires une aide de 45€ par élève est prévue par l'Etat.

En raison de toutes ces difficultés matérielles importantes pour mettre en place ce nouveau rythme scolaire à la rentrée 2013, le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne a voté à l'unanimité le report des modalités d'application de cette réforme à la rentrée 2014.

Travaux : Le Conseil Municipal a choisi le coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour les travaux à effectuer sur le site de l'Arthaudière. Il s'agit de l'Agence René ACHARD, pour un montant de 1662,44 €.

Le Conseil Municipal a décidé d'effectuer des travaux de ravalement au Monument aux morts. C'est l'entreprise VITALONI qui a été retenue. Le coût des travaux s'élève à 2200 €. La commune a obtenu des subventions de l'ONAC pour 1219 € et du Souvenir Français pour 400 €.

Le renouvellement d'une chaudière à gaz à l'école est nécessaire. La proposition technique et financière effectuée par l'entreprise GAVIN, la plus intéressante, a été retenue par le conseil municipal ; les travaux devraient être réalisés durant les prochaines vacances de Pâques.

Plusieurs devis pour la restauration du sol de la salle des fêtes ont été étudiés. La solution « carrelage gré cérame » semble la plus intéressante. Un dossier de demande de subvention a été déposée au Conseil Général. Cet investissement ne sera réalisable qu'avec une aide du département.